



Fédération des professionnelles et
professionnels de l'éducation
du Québec (CSQ)

Pour diffusion dimanche 20 novembre 2011 à 6 h 00

Communiqué de presse

Abolition des commissions scolaires

La FPPE-CSQ prévient que les élèves en difficulté seraient les grands perdants

Montréal, le 20 novembre 2011 – La Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (FPPE-CSQ), affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), met en garde les parents des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (EHDA) que leurs enfants risqueraient d'être parmi les grands perdants de toute politique visant à abolir ou à affaiblir considérablement les commissions scolaires.

Profitant de la tenue de la Semaine des professionnelles et professionnels de l'éducation, qui se déroule du 21 au 25 novembre 2011, le président de la FPPE, M. Jean Falardeau, soutient que l'abolition des commissions scolaires hypothéquerait dangereusement les services professionnels offerts aux élèves plutôt que de les améliorer.

« Il y a quelques mois encore, un sondage réalisé par le firme CROP démontrait clairement qu'une majorité de parents d'élèves ayant des besoins particuliers réclamait une augmentation des services professionnels dans les écoles. Malheureusement, les conséquences qu'entraînerait la disparition des commissions scolaires vont totalement à l'encontre de ce cri du cœur lancé par des parents du Québec », prévoit M. Falardeau.

Un mirage mensonger ou bête?

Le président de la FPPE-CSQ reproche à François Legault et à ceux qui prônent l'abolition des commissions scolaires de faire miroiter un mirage aux yeux de la population en sous-entendant que moins de commissions scolaires serait synonyme de plus de services dans les écoles.

« Avec des budgets plus importants que ce qu'auraient les écoles, les commissions scolaires n'ont déjà pas de moyens suffisants actuellement pour embaucher le nombre de professionnelles et professionnels qui seraient nécessaires pour répondre à l'ensemble des besoins des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Comment peut-on prétendre sérieusement qu'en saupoudrant ce même budget entre 2 795 écoles, que chacune serait alors en moyen d'offrir plus de services professionnels aux élèves en difficulté que c'est le cas présentement ? C'est soit un énorme mensonge soit une grosse bêtise, mais une chose est certaine : il faut dire la vérité aux parents de ces élèves », s'exclame Jean Falardeau.

Des écoles encore plus vulnérables sur le plan des services professionnels

M. Falardeau ajoute que l'énormité de la couleuvre qu'on veut nous faire avaler saute encore plus aux yeux quand on réalise que des 2 795 écoles primaires et secondaires que l'on dénombre au Québec, 1 000 d'entre elles comptent moins de 200 élèves, dont 715 moins de 100 élèves.

« Ce n'est pas difficile d'imaginer à quel degré de vulnérabilité les services professionnels se retrouveraient dans ces écoles, qui ne pourraient plus compter sur la force du regroupement d'une commission scolaire, et devraient se replier sur les miettes budgétaires supplémentaires qu'elles auraient reçues suite au partage du budget des commissions scolaires abolies. Ces écoles n'auraient même pas les moyens de continuer à se payer les services professionnels dont leurs élèves bénéficient déjà dans le régime actuel », laisse tomber le président de la FPPE-CSQ.

Une ambiance de Tour de Babel

M. Jean Falardeau renchérit en soutenant qu'il est facile d'anticiper la véritable ambiance de Tour de Babel qui règnerait dans les écoles pour ce qui est des services professionnels au lendemain de la disparité des commissions scolaires.

« Un grand nombre d'écoles auraient toujours leur responsabilité d'assurer des services professionnels aux élèves ayant des besoins particuliers, mais elles n'auraient plus la capacité de le faire. Leurs directions se retrouveraient obligées de se parler entre elles pour essayer de créer des ententes que le gouvernement viendrait lui-même d'effacer en abolissant les commissions scolaires. Les directions seraient donc forcées de dépenser une grande part de leur énergie à essayer de régler les nouveaux problèmes administratifs créés en ayant encore moins de temps disponible pour s'occuper des élèves, contrairement à ce qu'on veut nous faire croire », s'indigne M. Falardeau.

Profils de la FPPE-CSQ et de la CSQ

La Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (FPPE-CSQ) représente 20 syndicats regroupant 6 800 membres répartis dans la quasi-totalité des commissions scolaires du Québec, francophones, anglophones, Crie et Kativik. Elle compte parmi ses membres différentes catégories de personnel dans les secteurs administratif, pédagogique et dans les services directs aux élèves (entre autres, psychologues, psychoéducatrices et psychoéducateurs, orthophonistes, conseillères et conseillers d'orientation, orthopédagogues, animatrices et animateurs à la vie spirituelle et l'engagement communautaire).

La CSQ représente plus de 180 000 membres, dont plus de 100 000 font partie du personnel de l'éducation. Elle est l'organisation syndicale la plus importante en éducation au Québec. La CSQ est également présente dans les secteurs de la santé et des services sociaux, des services de garde, du municipal, des loisirs, de la culture, du communautaire et des communications.

– 30 –

Renseignements

Karine Lapierre

Conseillère en communication, FPPE-CSQ

Cellulaire : 514-213-7784

Courriel : fppe.lapierre.karine@csq.qc.net

Marjolaine Perreault

Attachée de presse, CSQ

Cellulaire : 514 235-5082

Courriel : perreault.marjolaine@csq.qc.net

Twitter : @csq_centrale